



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

FCCQ et contrebande du tabac :

Le crime paye toujours autant

Ottawa, le 26 mai 2010 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) estime que l'inaction du gouvernement fédéral est si flagrante en matière de lutte à la contrebande du tabac, qu'il est impossible que celle-ci soit une de ses priorités tel qu'il l'affirme.

Depuis un an maintenant, la Coalition nationale contre le tabac de contrebande, dont la FCCQ fait partie, surveille les agissements d'Ottawa qui s'apparentent grandement à de la poudre aux yeux.

« Nous exigeons deux choses d'Ottawa : qu'elle mette un terme à la concurrence indue de la part de producteurs et de vendeurs illégaux ; et qu'elle intervienne aussi activement dans la lutte contre la contrebande que dans la lutte anti-tabac », a déclaré Caroline St-Jacques, vice-présidente aux affaires publiques à la FCCQ.

Une croissance alarmante

La contrebande du tabac est un phénomène qui prend de l'ampleur, notamment en Ontario et au Québec, puisqu'elle représente la vente de 13 milliards de cigarettes par année, soit 33% du marché canadien (48,6% en Ontario, 40% au Québec). En effet, la contrebande du tabac prive le gouvernement canadien de 2,4 milliards de dollars. Au Québec, cela se traduit par une perte de plus de 437 millions de dollars par an.

De plus, la FCCQ est également très préoccupée par le sort des dépanneurs qui représentent le quart des ventes au détail au Québec. Les produits du tabac, dans les dépanneurs, représentent plus de 30 % du chiffre d'affaires. Or, depuis deux ans au Québec, plus de 441 dépanneurs ont mis fin à leurs activités, soit plus d'un par jour. Au Canada, c'est 2300 dépanneurs qui ont disparu, soit 6 par jour.

Le gouvernement du Québec a adopté en novembre dernier, un projet de loi afin de se donner les moyens de mieux lutter contre la contrebande du tabac. Cette loi lui permet notamment de mettre en place un moratoire sur la délivrance des permis du tabac, d'augmenter les amendes pour les contrebandiers et de perquisitionner dans les manufactures de contrebande. La FCCQ réclame que ces mesures soient appliquées avec diligence.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 155 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Marc Poisson

Fédération des chambres de commerce du Québec

Tél. : 514-844-9571, poste 3242

Cellulaire : 514-616-7691

marc.poisson@fccq.ca